



• GAB 44 •

Les Agriculteurs **BIO** de Loire-Atlantique

GAB 44 infos

n°72 - juin 2020



VIE ASSOCIATIVE

Retour sur une AG
spéciale 30 ans
pages 4 et 5

FILIÈRES

Abattage à la ferme :
où en est-on?
page 7

BIO ET CLIMAT

L'outil CAP2ER
page 9

ÉDITO

Dans nos fermes, la météo nous a confinés dans nos bâtiments dès la fin Octobre 2019. Il a plu sans discontinuer jusqu'à Février 2020. Le printemps a fait une arrivée brutale début Mars. Les travaux dans les champs ont démarré rapidement pour finir par les foins en Mai ! Nous avons la chance d'avoir un métier en relation directe avec le « temps qu'il fait et qui passe » mais le dérèglement climatique dont nous sommes témoins directs, bouleverse nos certitudes.

Pendant ce temps en janvier, on nous informait qu'un virus faisait des morts au cœur de la Chine. Prenant de haut cette alerte, une « ligne Maginot » devait nous protéger. Et puis la pandémie Covid-19 devint une évidence, pourtant le 15 mars nous fûmes invités à aller voter aux municipales, le 16 le confinement généralisé est décrété. Tout c'est arrêté. Et bien non, ce qui est vital dû continuer à fonctionner : les soignant.es bien-sûr, l'ensemble de la chaîne alimentaire dont nous faisons parti également...

Les conséquences de la gestion de cette crise sanitaire vont se faire ressentir très longtemps. Ce sont bien les choix qui font avant, pendant et je crains, après vont impacter durablement nos vies sociales et économiques. Le Covid-19 n'est qu'un révélateur de l'extrême fragilité de notre société.

L'agriculture biologique fut plébiscitée durant cette période. Car « oiseaux de mauvaises augures que nous sommes », nous n'avons cessé que d'affirmer depuis des années un certain nombre d'évidences : la non dépendance à la chimie, la résilience, l'autonomie alimentaire des territoires... Ces valeurs ont fait écho durant cette période de doute généralisé.

La progression globale des ventes de produits bio s'est accélérée, particulièrement dans les différents

lieux de ventes directes. Dans ma ferme, la fréquentation a été multipliée par 5 les premières semaines (lorsque par décret les GMS devaient devenir les seuls lieux de commerce autorisés !) Depuis la réouverture chaotique des marchés de plein vent, puis la fin progressive du confinement, le solde de fréquentation à la ferme reste positif (plus 20%). Durant cette période, nous avons répondu à la demande dans la mesure de nos capacités de production en faisant jouer la complémentarité de nos circuits de ventes et beaucoup de solidarité entre les fermes. En circuit long, les ventes de produits bios ont également progressé mais il se pose encore plus la question de la juste rémunération des acteurs de la chaîne alimentaire.

Le quasi arrêt des activités humaines non vitales durant 2 mois va permettre de retarder de 3 semaines en 2020, le jour du dépassement*. Il y a une véritable crise globale et un défi connu, c'est le dérèglement climatique. Depuis plus de 13 mois, les températures moyennes sont supérieures aux moyennes trentennaires. Le mois de Mai constituant des records absolus. Notre résilience est mise à mal par ces dérèglements.

Notre métier est de nourrir nos voisins le plus sainement, le plus durablement possible, tout en protégeant la biodiversité. Il va en falloir de l'intelligence collective, de la mobilisation pour relever un tel défi dans cet avenir de bouleversement climatique. J'ai le sentiment que cela va vite peut être trop vite. Ne perdons pas de temps.

Philippe CAILLAUD - Administrateur du GAB 44 et Paysan à St Marc sur Mer

** Le jour du dépassement, ou jour du dépassement de la Terre correspond à la date de l'année, à partir de laquelle l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an. Passée cette date, l'humanité puiserait donc de manière irréversible dans les réserves « non renouvelables » (à échelle de temps humaine) de la Terre.*

L'équipe salariée ce sont 14 personnes engagées et à votre écoute :

Julien BOURIGA (Conseiller productions végétales et installation), Séverine CAILLAUD (Administration et communication), Fanny CARON (Chargée de mission Accessibilité - Défi FAAP), Céline GIRAULT (Directrice, suivi de projets et des actions syndicales), Daniëlle HAVOT BROEKARTS (Animatrice Filières locales et Eau), Patricia LECOINTRE (Comptable), Oriane LIET (Animatrice technique), Olivier LINCLAU (Conseiller sol, élevage et conversion), David LORGEUX (Animateur Restauration collective et circuits courts), Elsa NAEL (Conseillère technique, conversion et installation), Maxime RENO (Conseiller maraîchage), Florence ROBERT (Secrétaire, accueil), Béryll ROUILLER (Animatrice filières). Mathilde LORANT part pour de nouveaux projets et sera remplacée à la rentrée quand les animations reprendront.

SOMMAIRE

- • • • • • • • • • • • • • • •
- 2 Édito
- 3 Syndical
- 4-5 Retour sur l'AG
- 6 Référents territoriaux
- 7 Abattage à la ferme
- 8 MAE
- 9 Bio et Climat
- 10 Culture du soja
- 11 Réglementation
- 12 Resto co
- 13 Kiosque Paysan
- 14 Circuits courts
- 15 Communication
- 16 Annonces



AIDES PAC : UNE ACTION COLLECTIVE DU RÉSEAU POUR DÉNONCER L'ARRÊT DES AIDES MAINTIEN



Le réseau CAB a lancé une action via une interpellation des pouvoirs publics pour un retour d'une aide au maintien bio en Pays de la Loire, supprimée en 2020. Symboliquement, chaque adhérent était appelé

à demander l'aide au maintien en 2020, par un courrier auprès de la DDTM, à envoyer avant le 15 juin.

Par cet acte militant sur le dossier PAC, l'action vise à montrer aux décideurs régionaux (ÉTAT et RÉGION) notre volonté de défendre cette aide bio en Pays de la Loire. Nous voulons créer un débat sur ce sujet et ne pas être sans agir.

Une enquête en ligne pour les adhérent.e.s

Nous souhaitons aussi mesurer l'impact économique sur vos fermes de la suppression de l'aide au maintien.

Merci de compléter une enquête en ligne d'ici le 15 juin (disponible sur notre site internet).

Pourquoi une action maintenant ?

Cette absence de soutien aux systèmes bio va perdre tant que la nouvelle programmation PAC ne sera pas négociée : beaucoup de producteurs seront donc pénalisés pendant 3 ans (2020, 2021 et 2022), avec plusieurs dizaines de milliers d'euros d'impact sur leurs revenus. Nous souhaitons que cette action de plaidoyer faite en masse interpelle les décideurs sur les Pays de la Loire (Conseil Régional et État), alors que l'aide au maintien est poursuivie sur les régions voisines, en Bretagne, en Centre Val de Loire et en Nouvelle-Aquitaine, entraînant une concurrence faussée entre producteurs bio d'un même bassin.

Rappel des faits...

Les producteurs bio des Pays de la Loire ont bénéficié entre 2015 et 2019 de l'aide au « Maintien en agriculture biologique » (MAB) d'un montant maximum de 7500 € par an (avec transparence GAEC). Cette aide est basée sur la compensation des réductions de production engendrées par les pratiques bio, considérées comme positives pour l'environnement, au même titre que les Mesures agroenvironnementales (MAE). Le Ministère de l'agriculture dès 2017, puis le Conseil régional en 2018, se sont retirés l'un après l'autre du financement de la MAB. Dès 2014, notre réseau avait prévenu que l'enveloppe dédiée aux aides bio serait insuffisante sur la programmation PAC 2014-2020 et qu'il serait donc nécessaire de refinancer le dispositif à mi-parcours. Le Ministère de l'Agriculture n'a pas souhaité le faire en 2017 malgré les demandes de la FNAB, alors qu'il aurait pu solliciter auprès de l'UE un transfert renforcé du 1^{er} pilier pour financer l'agriculture biologique. Nous avons salué le choix du Conseil Régional de réorienter des lignes régionales FEADER vers la conversion à l'agriculture biologique pour financer la forte dynamique de conversion depuis 2016. Mais on ne peut accepter que les pouvoirs publics abandonnent les systèmes bio en place, d'autant plus qu'il est par ailleurs proposé en 2020 sur notre région le renouvellement de MAEC «maintien», en précisant que les producteurs bio ne sont pas prioritaires pour y accéder !

PÉRIODE DE CRISE COVID : UNE RÉPONSE COLLECTIVE

Dès le démarrage de la crise, le conseil d'administration du GAB a cherché à comprendre les impacts de la situation sur la vie des fermes et à apporter des réponses aux questions.

Très rapidement, les mesures à prendre, les informations sanitaires, les pratiques autorisées et celles interdites ont été relayées à travers des bulletins d'information réguliers. Une page internet a été mise en place et actualisée régulièrement pendant toute la période du confinement.



L'impact le plus important a, sans conteste, été celui des modifications de la commercialisation des producteurs en vente directe. Une enquête exhaustive par téléphone a été réalisée chez tous les adhérents du GAB concernés par cette commercialisation. Toute l'équipe salariée, aidée par les 3 stagiaires (soit 15 personnes) s'est réparti les appels de plus de 200 fermes.

Cette enquête a permis d'identifier les producteurs•trices qui avaient besoin de soutien et de mise en relation pour compenser les pertes de commercialisation dues à l'arrêt de la restauration collective ou des marchés.

Un travail partenarial a également été fait avec les organisations partenaires CAP44 et Terroirs44 pour proposer une information commune à chacun de nos adhérents. Ce partenariat a également permis la mise en place d'un système de vente en drive avec Kiosque Paysan sur Nantes, valorisant les produits de plusieurs producteurs.

QUELQUES BRÈVES

CDOA

Les deux CDOA économie prévues en avril et mai ont été remplacées par des consultations par correspondance. Huit dossiers d'installations ont été présentés lors de ces deux réunions dont cinq en Bio

Il y a 1 an : mobilisation contre les serres chauffées.

Résultat : Aucun fruits et légumes bio produits en France ne peut-être commercialisé avant le 30 avril avec l'aide du chauffage.





UNE AG PRÉ-CONFINEMENT : LE 12 MARS 2020

Avant même les mesures de restriction des réunions, l'Assemblée Générale du GAB a pu se tenir, in-extremis, à Héric le jeudi 12 mars. Les adhérents ont répondu présents pour cette AG sous le signe d'ateliers de discussion pour écrire en commun les orientations qui animeront le groupement durant l'année, et de débat sur une différenciation de la Bio dont on parle de plus en plus.

[Retour sur cette journée d'échanges...](#)



Ouverture de l'AG par les 2 co-président•e•s Audrey et Philippe



Présentation de la situation financière par Audrey Lacroix. Après une année 2019 difficile, la communication auprès des adhérents a porté ses fruits avec une belle solidarité sur les adhésions et sur des prêts privés qui a permis de passer le cap d'une trésorerie catastrophique fin 2019. Le budget 2020 se présente beaucoup mieux avec des prévisions de résultat positives et une meilleure trésorerie liée à de nouvelles subventions et des prestations en hausse.



Le rapport d'activités a été présenté en ateliers. 6 thèmes étaient proposés : Syndical ; Installation-Transmission-Conversion ; Services techniques aux adhérents ; Structuration des filières ; Transition sociétale ; Transition des territoires. Chaque participant pouvait suivre 2 ateliers où le temps des propositions d'orientations était pris. Le rapport d'orientations 2020 a ainsi été construit à partir des propositions des adhérents.



Le repas était proposé par la Cagette des terres et a ravi tout le monde. La gâteau des 30 ans du GAB dont les bougies ont été soufflées par les 5 trentenaires de l'équipe !





L'après-midi a été consacrée au projet en réflexion de créer une marque nationale « Bio + » portée par le réseau FNAB. Les résultats de l'enquête sur la différenciation ont fait ressortir les interrogations des adhérents (cf. encadré ci-dessous). Stéphanie Pageot a présenté la démarche en cours à la FNAB. Puis une quinzaine de groupes ont travaillé sur ce projet. La synthèse a permis d'exprimer les questionnements et les envies des adhérents.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA DIFFÉRENCIATION (RÉALISÉE AVANT L'AG – 60 RÉPONSES)

- 85 % pensent que la FNAB doit travailler à faire évoluer le cahier des charges européen pour intégrer des critères mieux disant.
- 54 % sont favorables à ce que la FNAB se dote d'un cahier des charges privé.
- 23 % sont pour une marque FNAB.
- 29 % sont pour une démarche de progrès sous forme de charte d'engagement.
- 42 % ne se prononcent pas.
- 50 % souhaitent que le réseau FNAB continue d'accueillir tous les producteurs bio, quand l'autre moitié souhaite que les fermes soient à minima engagées dans une démarche de progrès.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTOFFÉ DE NOUVEAUX ADHÉRENTS

● Nathalie Boullery - St Hilaire de Chaléons - Bovin lait	● Hugues Leroux - Guérande - Bovin lait
● Philippe Caillaud - St Marc s/ mer - Bovin lait, volaille, maraichage	● Yoann Loyer - Bouvron - Maraichage
● Anthony Cariolet - Orvault - Maraichage	● Emmanuel Mamet - Rouans - Maraichage
● Jean-Noël Desbois - Guérande - Retraité agricole	● Stéphanie Pageot - Bourgneuf en Retz - Bovin lait et transfo
● Xavier Doucet - Abbaretz - Viande bovine	● Erwan Provost - La Regrippière - Maraichage
● Guillaume Garaud - Derval - Bovin lait	● Valentin Simon - Soudan - Bovin lait
● Anna Kerivel - Campbon - Bovin lait	● Jean-Luc Thébaud - St Omer de Blain - Retraité agricole
● Audrey Lacroix - La Chapelle s/ Erdre - Volaille, oeufs, maraichage	● Grégoire Minday - Notre Dame des Landes - Bovin viande
● Bernard Landron - Ligné - Viticulture	● Erwan Joyeau - Notre Dame des Landes - Grandes cultures
● François Larmet - Saint Mars de Coutais - Bovin viande, porc	● Amalia Rolon - Casson - Plantes aromatiques

Alors que nous bouclons le bulletin, nous apprenons le décès brutal de Xavier Doucet, administrateur du GAB44 depuis plus d'un an. Eleveur à Abbaretz au GAEC de la Rhumerie, Xavier s'était installé avec Benoît en 2016, sur la ferme de ses beaux parents. Il avait au préalable déjà œuvré pour une agriculture bio et paysanne en Bretagne et Loire-Atlantique, en tant que salarié dans nos réseaux (GAB22 et CAP44). Au Conseil d'administration, il prenait à cœur son rôle d'employeur et de responsable d'une organisation en mouvement. Il était particulièrement attaché à la structuration de filières équitables, et s'impliquait sur les enjeux de qualité de l'eau. Il nous manquera beaucoup.

Au nom du CA, de l'équipe et de l'ensemble de ses collègues paysan.ne.s, nous adressons toute notre sympathie à sa compagne, ses enfants, sa famille et ses amis, ainsi qu'à son associé.



RÉFÉRENTS TERRITORIAUX : AGIR SUR VOTRE TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le projet d'accompagner les adhérent.e.s du GAB dans le rôle de référents territoriaux a émergé suite à deux constats. Premièrement, avec des sollicitations accrues des collectivités, est né le besoin de renforcer les liens adhérent.e.s, les administrateurs.trices et l'équipe salariée du GAB sur ces sollicitations locales. En second, les collectivités pourraient favoriser le développement de la bio sur leur territoire en utilisant diverses compétences. Pour se lancer, elles peuvent avoir besoin de s'appuyer sur des exemples concrets et d'être accompagnées pour se sentir légitimes. Souvent, elles ne connaissent pas l'offre du GAB 44 d'accompagnement des territoires. Cécile, qui est arrivée en stage en janvier 2020, a eu pour mission de mettre en place un réseau d'agriculteur.rice.s référent.e.s afin de permettre l'appropriation des outils et favoriser le développement de l'agriculture biologique en Loire-Atlantique. Pour cela, l'échelle de l'intercommunalité a été retenue.

Un premier échange avec les adhérents lors de l'Assemblée Générale

Lors de l'Assemblée Générale une première rencontre a eu lieu. Les personnes intéressées par la thématique « territoire » du GAB ont pu participer à l'atelier qui y était dédié. La nécessité de mettre en place ce réseau en 2020 et l'importance de tel.le.s référent.e.s ont été relevées par les participant.e.s. Ils et elles ont également mentionné qu'il était important de faire connaître le GAB aux élu.e.s et propriétaires agricoles et que les référent.e.s pourraient être des relais d'information entre le GAB et le territoire.

Une première réunion les 7 et 9 avril

Les réunions du 7 et 9 avril ont permis d'affiner ce qui avait été abordé lors de l'Assemblée Générale. Pendant ces réunions téléphoniques, les participant.e.s ont exprimé le besoin de disposer d'outils pour s'imprégner du rôle et avoir une vision claire du territoire. Pour être référent.e, il n'y a « pas besoin de bagages » particulier, « il s'agit surtout de faire le lien entre les élu.e.s et les paysan.ne.s du GAB et leur projet ». « Les rôles d'administrateur.rice et de référents territoriaux sont complémentaires. » En effet « c'est un rôle micro local, donc ce n'est pas la même implication qu'être administrateur.rice. ».

Une deuxième réunion à venir les 22 et 23 juin

Pour cette deuxième réunion, qui se tiendra en présentiel sur les fermes de certain.e.s référent.e.s, le département a été divisé en plusieurs zones : Est, Ouest et Sud. Ces rencontres ont pour objectifs de présenter les outils élaborés, un guide avec un plaidoyer : « les 15 bonnes raisons de développer la bio sur le territoire » et des fiches stratégiques par intercommunalité ainsi que de discuter de la vision de chaque territoire et des actions menées.

L'accompagnement du GAB

Une formation est en préparation pour septembre afin de permettre aux référents de mieux percevoir les outils à disposition des collectivités et du GAB pour développer l'agriculture biologique.

Si vous êtes intéressé.e par la thématique « territoire », que vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les référent.e.s territoriaux ou que vous souhaitez devenir référent.e sur votre intercommunalité, vous pouvez contacter Cécile Kessler : c.kessler@gab44.org ou Daniëlle : filieres.locales@gab44.org





ABATTAGE À LA FERME, OÙ EN EST-ON ?

En septembre 2019, l'AALVie (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie) a lancé sa première campagne d'adhésion pour permettre l'achat d'un caisson d'abattage et réaliser un test.

En six mois, voici les avancées de l'AALVie pour permettre la mise en place de ce projet d'abattage à la ferme en 2021.

Gouvernance du projet

Le Conseil d'Administration est composé de membres historiques du collectif ainsi que de représentants des différentes organisations ou syndicats agricoles : GAB, FNSEA, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, Civam, CRAPAL.

En novembre, suite à une intervention de la CRESS (Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire), un groupe de travail a initié une réflexion sur la mise en place de statuts SCIC SA pour la gouvernance du futur outil. Cette proposition de statut a été soumise aux principaux partenaires que sont le Conseil Régional, le Conseil Départemental et Nantes Métropole.

Une étude a été commanditée par le Conseil Régional et le Conseil Départemental 44 pour valider le modèle économique proposé par l'AALVie et analyser les possibilités d'implication des collectivités dans la gouvernance du futur outil. L'AALVie est en attente des résultats de cette étude initialement programmée en février.

En janvier 2020, un voyage d'étude a été organisé auprès de Lannion Tregor Communauté. Étaient présents Patricia Maussion pour le Conseil Régional, Eric Noury (chargé de mission) pour le Conseil Départemental, Dominique Barreau (chargé de mission) pour Nantes Métropole, Bernard Morilleau et Hugues Baudry (chargé de mission) pour le PETR du Pays de Retz, Alain Charles pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. Cette rencontre avait pour objectif d'identifier les enjeux et leviers utilisés par Lannion Tregor Communauté pour la construction d'un nouvel abattoir de proximité multi-espèces.

Les avancées sur le plan sanitaire

Les contacts auprès de la DDPP 44 (Direction Départementale de la Protection des Populations), ont été poursuivis. Un test d'abattage à la ferme a été mis en place en février 2020 en partenariat avec l'abattoir de Châteaubriant. Ce test a permis d'apporter des éclairages sur la bien-être des animaux et la protection des abatteurs.

En février 2020, suite à un premier travail autour de l'extension du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) du caisson, l'AALVie a fait appel à un consultant, ancien directeur d'abattoir afin d'établir les schémas potentiels du futur plan de maîtrise sanitaire sur la partie caisson. Ce travail devra être affiné avec la mise en place du PMS de l'unité fixe.



L'adhésion des éleveurs et labellisation

Un travail sur la diffusion du projet auprès des éleveurs et éleveuses a été mené en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture ainsi que les organisations agricoles participant à l'AALVie. Cette première campagne d'adhésions a permis d'atteindre les 90 fermes adhérentes. L'objectif fixé par l'AALVie est de plus de 200 adhérents.

La commission travaille également au dépôt d'un label, une rencontre avec l'INPI a permis d'affiner les possibilités de dépôt. Ce travail se poursuit actuellement.

Le modèle économique

Entre juillet et septembre 2019, l'AALVie a travaillé à l'élaboration de son plan financier et économique. Celui-ci a été présenté en septembre aux collectivités partenaires. L'étude en cours du Conseil Départemental et Conseil Régional va permettre d'affiner le business plan dans les mois à venir.



Les deux prochaines étapes : Assemblée générale de l'AALVie et collecte de dons !

Le mardi 7 juillet à 20h aura lieu l'Assemblée Générale de l'AALVie, l'occasion pour l'association de faire le point sur les actions engagées. Lors de cette soirée, sera visionnée la vidéo du premier test d'abattage à la ferme afin que chacun et chacune puisse s'approprier cette étape.

Cette soirée sera également le lancement de l'opération de collecte de dons qui aura lieu sur les mois suivants. Cette collecte de dons ambitieuse a pour objectif de poursuivre le travail de développement du projet, notamment en lien avec les collectivités, de permettre le recrutement d'un salarié pour finaliser le projet Sud Loire et lancer le projet Nord Loire ainsi que de soutenir les éleveuses. Pour que cette collecte porte ses fruits, un accompagnement spécifique sera proposé aux adhérents.

Tout cela est à découvrir le 7 juillet, vous pouvez d'ores et déjà noter la date, une invitation spécifique sera envoyée aux adhérents.



MAE : QUELLES AIDES POUR LES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES À PARTIR DE 2020 ?

La fin de l'aide au maintien

L'aide au maintien bio a été supprimée en 2020. Cette absence de soutien aux systèmes bio va perdurer tant que la nouvelle programmation PAC ne sera pas négociée : beaucoup de producteurs seront donc pénalisés pendant 3 ans (2020, 2021 et 2022), avec plusieurs dizaines de milliers d'euros d'impact sur leurs revenus. Cette décision sur les Pays de la Loire (Conseil régional et Etat), alors que l'aide au maintien est poursuivie sur les régions voisines, en Bretagne, en Centre Val de Loire et en Nouvelle-Aquitaine, entraîne une concurrence faussée entre producteurs bio d'un même bassin.

Le réseau bio des Pays de la Loire a ainsi sollicité les adhérent.e.s pour maintenir la demande d'aide au maintien lors de la déclaration PAC de cette année, soit par courrier, si cette déclaration était d'ores et déjà signée, soit via Telepac.

Quelles autres possibilités pour les producteurs.trices biologiques ?

D'autres aides, dans le cadre des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) seraient potentiellement mobilisables pour les agriculteurs biologiques.

Les priorités de financement positionnée par la Région Pays de la Loire sont avant tout les mesures évolution de systèmes puis les aides maintien et en dernier lieu, les fermes en sortie d'aides Conversion AB, Maintien AB ou SHP.

Hormis les mesures liées à un PAEC à enjeu biodiversité, trois territoires ont déposé des **PAEC à enjeu eau** : le Bassin versant de l'Erdre (autour de l'étang de la Poitevine), le bassin versant de Gouaine et le bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Au sein de ces PAEC, la mesure SPM1 peut intéresser grand nombre d'entre vous. Cette mesure vise à valoriser le maintien des pratiques extensives de gestion de prairies avec une part minimale de 60% d'herbe dans la SAU et une part maximale de 22% de maïs dans la SFP. L'indemnisation est de 138 €/ha/an. Des mesures parcellaires peuvent également vous intéresser comme sur la baie de Bourgneuf, la mesure parcellaire « Gestion extensive des prairies » qui permettent pour certaines parcelles une indemnité de 99€/ha/an.

Si vous êtes intéressé.e.s par ces mesures, n'hésitez pas à prendre contact avec le bassin versant concerné.

Dans tous les cas, nous vous conseillons de demander le crédit d'impôt bio lors de votre déclaration d'impôt (3 500 € net d'impôt), de plus, le crédit d'impôt est cumulable sans limite de plafond avec les mesures PAEC.

D'autres PAE pourront voir le jour dans les années à venir, nous tiendrons informés les adhérents concernés.

Elsa NAËL et Daniëlle HAVOT BROKAERTS

UN GUIDE DES FOURNISSEURS À DESTINATION DES MARAICHERS



Qui fait quoi où ?

Répondre à cette question mal formulée, c'est un peu l'objectif de ce guide de fournisseurs. Pour que trouver un fournisseur de matériel d'irrigation, de planteuse ou de semences ne soit plus une difficulté, nous avons cherché à recenser les fournisseurs locaux et nationaux livrant localement.

Cet annuaire ayant été construit notamment à travers les retours des adhérents du GAB 44, il reste bien évidemment ouvert à de nouvelles contributions qui pourraient venir l'étoffer.

Alors n'hésitez pas à nous partager vos pépites, artisans et commerçants que vous recommanderiez à vos collègues !

Maxime RENO



BIO ET BON POUR LE CLIMAT, LES FERMES LAITIÈRES BIO SE DISTINGUENT !

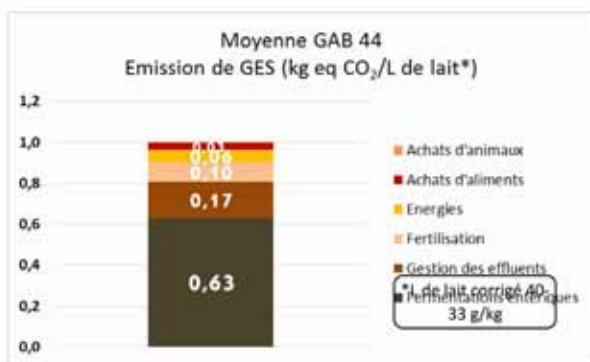
À la demande des adhérents, le GAB 44 a commencé à travailler depuis 2019 sur l'analyse de l'empreinte climatique des fermes laitières bio. Le bilan carbone des fermes est calculé avec l'outil CAP2ER développé par l'IDELE, 22 diagnostics ont été réalisés sur les fermes bio du département.

L'autonomie des fermes permet de limiter les émissions

En moyenne pour l'échantillon, les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont de 1 kg eq CO₂/L de lait produit. Les systèmes bio étant déjà très autonomes (peu d'intrants), les émissions sont liées à 80 % aux fermentations entériques et à la gestion des effluents. Ainsi malgré une productivité des animaux inférieurs en AB (Litre de lait produit/VL), les émissions ramenées au litre de lait sont même légèrement inférieures à la moyenne des fermes conventionnelles des Pays de la Loire.

	GAB 44	Moyenne Nationale ferme bio *	Moyenne Pays de la Loire conventionnel *
Lait produit corrigé 40-33g/kg (L/VL/an)	4 400	5 330	7 470
Emission de GES (kg eq CO ₂ /L de lait)	1.00	1.02	1.03
Stockage carbone (kg eq CO ₂ /L de lait)	0.45	0.33	0.10
Emission nette (kg eq CO ₂ /L de lait)	0.55	0.94	0.69

*Données Carbone Dairy 2016



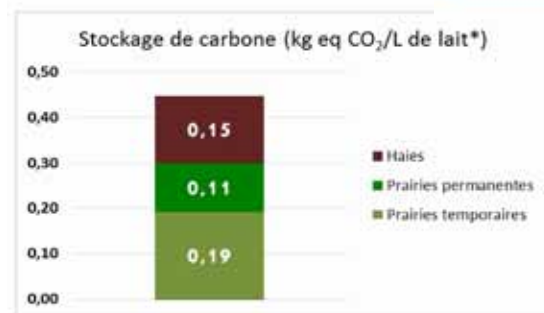
Le stockage de carbone : l'atout des élevages bio

Les sols prairiaux sont avec les forêts les principaux puits de carbone terrestre, en effet, les prairies retiennent plus de carbone qu'elles n'en restituent. Cela s'explique par un flux de carbone entrant important (retour au sol de la biomasse aérienne et racinaire) et une décomposition lente de la matière organique du sol (absence de labour et d'aération du sol). Les haies sont également des éléments non négligeables du stockage du carbone dans le sol.

Ainsi, les systèmes herbagers se distinguent par un stockage de carbone en kg eq CO₂/L de lait quatre fois plus élevé que les élevages conventionnels. Les fermes diagnostiquées par le GAB 44 ont des linéaires

de haies importants et des prairies longues durées expliquant un stockage du carbone important et plus élevé que la moyenne bio nationale. Ainsi en moyenne 45 % des émissions sont compensées par le stockage de carbone, ce chiffre est hétérogène selon les élevages avec une valeur minimum de 10 % et maximum de 90 %.

45 % des émissions sont compensées par le stockage du carbone



Avoir réalisé un diagnostic CAP2ER sur son exploitation, et après ?

Le diagnostic permet de se situer et d'identifier les points forts et faibles de son exploitation. C'est également le moyen de communiquer sur les bénéfices environnementaux des élevages herbagers et bio. L'échange entre éleveurs sur les résultats et les leviers d'amélioration est la partie la plus pertinente de la démarche, c'est pour cela que le GAB propose des journées collectives aux éleveurs ayant réalisé des diagnostics.

Au-delà du diagnostic, il est intéressant de travailler sur une approche globale de son système d'exploitation et d'analyser sa résilience sur plusieurs niveaux (économique, social, environnemental). C'est pour ces raisons que le GAB 44 couple les diagnostics CAP2ER avec une analyse comptable et du temps de travail.

Vous avez envie de faire le bilan carbone de votre exploitation ?

Le GAB 44 vous propose de réaliser un diagnostic CAP2ER suivi de 2 journées de formation collective. Formation « Ma ferme laitière bio et bas carbone » 6 octobre 2020 et 24 novembre 2020. Le coût du diagnostic est pris en charge par la Région Pays de la Loire. N'hésitez pas à nous contacter :
Elsa NAEL - technique@gab44.org - 06 30 84 98 92



PRODUIRE DU SOJA POUR L'ALIMENTATION HUMAINE : EXEMPLE D'UNE FERME AU NORD DE LA LOIRE



Présentation de la structure

Thierry et son associé sont en bio depuis 2016. Ils produisent de la viande bovine sur 180 ha dont 50% sont en culture, avec 40 ha de céréales à paille et 50 ha de légumineuses et céréales mineures. Thierry s'est lancé dans la production de plusieurs légumineuses pour l'alimentation humaine : lentille, pois cassé, pois chiche, lupin, soja. Les récoltes sont triées et ensachées à la ferme. L'objectif à court terme est de mettre en place un second atelier de transformation afin de proposer des produits prêts à l'emploi bio et locaux.

Soja : itinéraire pratique

Le choix variétal se porte sur un soja très précoce « 000 » : HERTA PZO, choisie pour sa richesse en protéines, ces premières gousses assez hautes et sa résistance à la verse. L'inoculation se fait pour les parcelles n'ayant jamais été ensemencées en soja ou depuis plus de 5 ans. Une base de tourbe 1l/qt directement à la bétonnière. Il faut compter une heure de préparation pour 700kg de semences. L'inoculation se fait juste avant le semis (dans l'idéal la veille) et les semences sont stockées si possible à l'abri de la lumière.

Les étapes clés

Le semis : cause d'échec les premières années, la qualité de semis est primordiale. Un faux semis en amont est réalisé 10j avant le semis. Souvent le soja vient après une prairie (3 ans) fauchée et enrubannée, labour assez tardif (car besoin de foin). Le soja « doit partir vite », il s'agit donc de combiner la date de semis (à partir du 15 mai) et un sol bien

réchauffé (indispensable !), tout en faisant attention au coup de froid ! Le semis est « profond » entre 5 et 3 cm, pour permettre le passage d'outil de herse étrille. La régularité de la profondeur et le rappuye important sur

la ligne de semis sont des facteurs clés pour assurer une belle levée.

Après plusieurs types de semoir, Thierry utilise finalement en prestation un semoir Maxima 3 de Kuhn pour le soja. Plusieurs avantages sont relevés par l'utilisateur : la précision du semis en densité et profondeur et le très bon rappuye sur la ligne. Avec un semoir classique la difficulté réside aussi dans la gestion du désherbage, il faut partir sur une parcelle extrêmement propre au départ.

Les densités de semis du soja sont importantes, ici 450 000 grains/ha, mais c'est le minimum ! Ce semoir permet de les atteindre facilement avec des disques spécifiques au soja, mais l'écartement en 75 cm limite le nombre de grain sur le rang (3.3cm pour cette densité). L'élément semeur bénéficie d'un entraînement électrique indépendant du tracteur. Pour Thierry l'idéal serait d'avoir les mêmes conditions de semis avec un écartement réduit à 45-50cm, cela permettrait de monter les densités et laisser un peu plus d'espace sur le rang.

Désherbage : Un peu à l'instar du maïs, c'est une course, le soja doit partir vite ! En culture, passage de houe rotative 3-4 jours après le semis, 2^{ème} passage lorsque le soja est à 3-4 cm, un binage, puis un second binage sans buttage (car complique la moisson).

La récolte : pas de (gros) cailloux sur le terrain car la coupe est basse ! « Pertes des premières gousses lors de la récolte : ne pas s'en occuper !!! Dès que les feuilles sont tombées c'est moisson dans la foulée ! On ne se pose pas de question, on n'attend pas un jour meilleur » Sauf si vous avez l'assurance de conditions météo favorables sur la semaine à venir, mais il y a toujours un risque. Attention il est nécessaire de prévoir un triage immédiatement après récolte. Rendement estimé entre 15 et 20qt/ha. Enfin on notera l'absence totale d'irrigation sur la parcelle.





LOGEMENT DES VEAUX D'ÉLEVAGE ET RÉGLEMENTATION AB : LE POINT SUR LA SITUATION

Au 1^{er} janvier 2021, les jeunes animaux en phase lactée auront une obligation d'accès à l'extérieur. Cette obligation n'est pas une évolution de la réglementation, mais une évolution de son application par les organismes certificateurs et l'INAO. Néanmoins quelques incertitudes persistent encore sur certains points.

Que dit la réglementation actuellement ?

Accès à une aire d'exercice extérieure et accès au pâturage. Les jeunes animaux en phase lactée ne sont pas considérés comme des herbivores au sens strict de la réglementation bio, et ne sont donc pas soumis à l'obligation d'accès au pâturage « à chaque fois que les conditions le permettent » (art. 14 § 2 du RCE/889/2008). L'âge à partir duquel l'animal devient herbivore n'est pas précisé dans le règlement bio. Cependant, à défaut d'avoir accès aux pâturages, les jeunes animaux sous alimentation lactée doivent obligatoirement avoir accès aux surfaces intérieures et aux aires d'exercice extérieures prévues à l'annexe III du RCE/889/2008. Cet accès à l'extérieur ne sera obligatoire que lorsque les conditions le permettent.

Les points à préciser ?

- La définition de l'âge jusqu'auquel un bovin est considéré comme étant un « veau » : 6 mois ou 8 mois ?
 - L'âge à partir duquel le veau doit avoir accès à une aire d'exercice extérieure : dès 1 semaine ou à partir de 3 semaines ?
 - Les modalités techniques précisant les conditions d'ouverture et de couverture des aires d'exercice extérieures : 3 côtés ouverts et 90 % de couverture maximale ? Autres modèles spécifiques ?
- ATTENTION. Sur ces points, il est préférable d'attendre les éclaircissements réglementaires avant d'engager des travaux et aménagements de vos élevages ! Aucun texte réglementaire n'est ratifié à ce jour.

Comment s'adapter ?

Plusieurs pistes sont possibles pour être conforme avec la réglementation (adapter sa nurserie, niche collective extérieure, vaches nourrices). Le GAB 44 est en attente des précisions ci-dessus pour vous accompagner dans vos projets d'aménagements. Une formation d'une journée sera proposée à l'automne prochain sur le sujet, afin de vous aider dans l'adaptation de vos nurseries. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé pour participer.





HAUSSE DE FRÉQUENTATION DANS LES POINTS DE VENTES DE PRODUCTEURS PENDANT LE CONFINEMENT, QUELLE TENDANCE À L'AVENIR ?

La récente fermeture de la restauration collective et de certains marchés ont modifié la donne pour beaucoup d'entre vous et ont impliqué une nouvelle organisation de la commercialisation. Rapidement, les ventes à la ferme ou en magasin de producteurs ont été prise d'assaut.

Afin de mieux comprendre le comportement de ces nouveaux clients, et de déterminer si la tendance allait perdurer après, le confinement, le GAB44 a mené l'enquête auprès des clients de dix points de vente de producteurs.

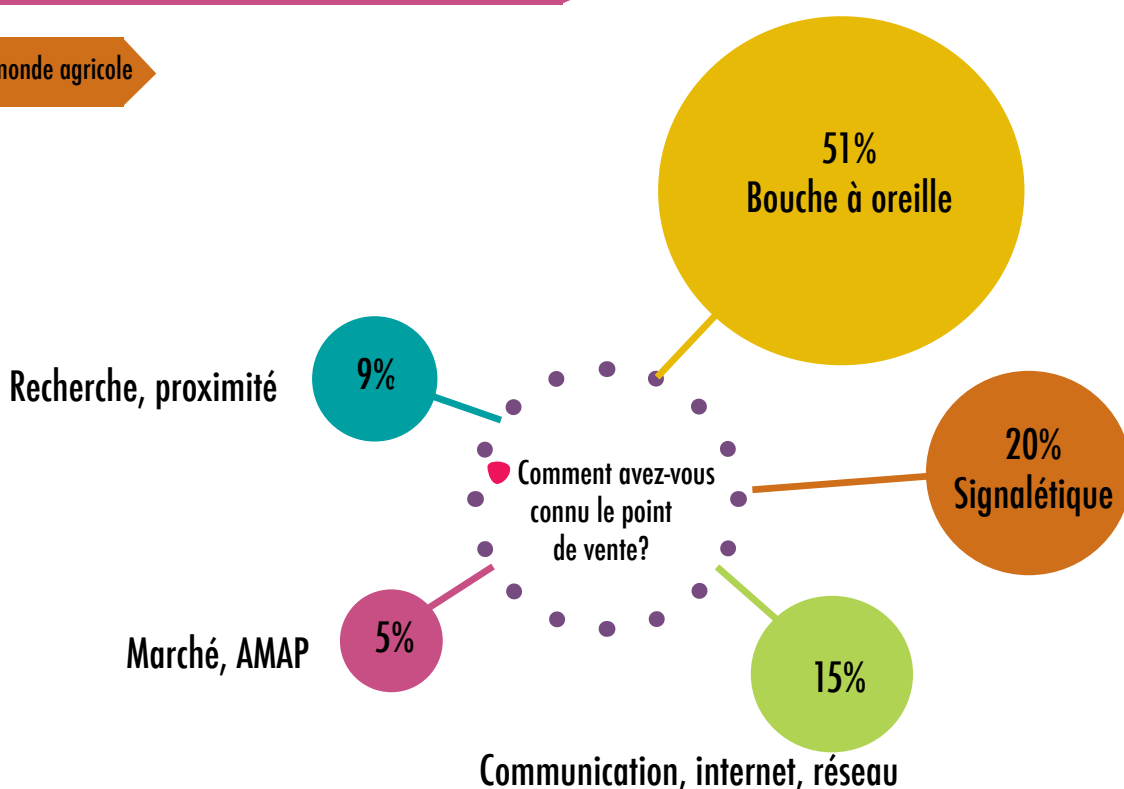
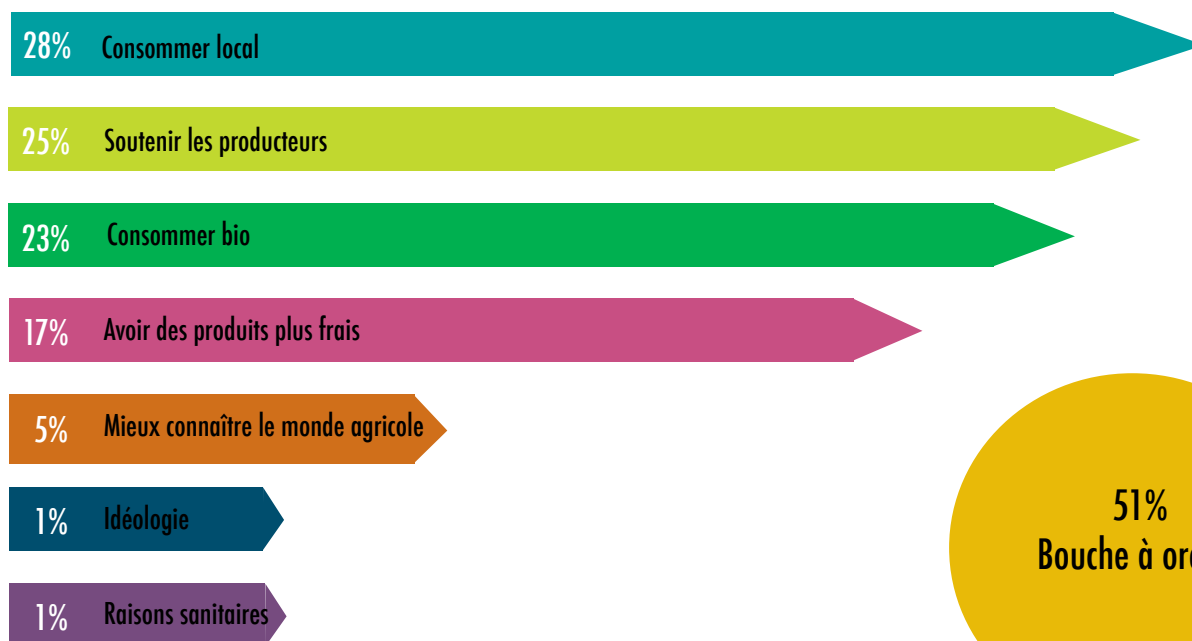
Près de 600 clients dont près de la moitié sont soit de nouveaux clients soit des clients occasionnels, ont répondu à l'enquête. 74% des nouveaux clients déclarent qu'ils reviendront de la même façon après le confinement, 19% ne pourront sans doute pas revenir à la

même fréquence en vue d'une reprise après confinement. Une restitution individuelle a permis au GAB44 de donner des pistes aux points de vente enquêtés pour maintenir la consommation de ces nouveaux clients : horaires ou jours d'ouvertures modifiés, commande à l'avance, regroupement de l'offre des producteurs...

Méthodo : Cette enquête a été montée rapidement avant la fin de confinement et a donc été menée sur une partie des points de ventes de nos adhérents. Une prochaine enquête viendra dans quelques mois pour mesurer l'effet à moyen terme du confinement sur la consommation dans les fermes.

Si vous souhaitez participer à cette enquête, prenez contact avec Béryl ROUILLER commercialisation@gab44.org 06 17 18 86 39.

♥ Pour quelles raisons venez-vous chez nous pour vos courses ?





TEST DE MUTUALISATION LOGISTIQUE PENDANT LE CONFINEMENT : LE KIOSQUE PAYSAN PROPOSE UNE ALTERNATIVE TEMPORAIRE AUX PRODUCTEURS POUR LEUR COMMERCIALISATION.



Le Kiosque Paysan, initié par un collectif de producteurs et acheteurs professionnels, se propose de simplifier la logistique des producteurs jusqu'à leurs clients

avec une plateforme mutualisée qui favorisera une logistique bas carbone et une mission de sensibilisation sur l'alimentation durable. Toujours en phase expérimentale, la plateforme proposera à ses adhérents un service logistique encadré par une charte valorisant des pratiques durables et éthiques.

La récente crise sanitaire a bousculé les habitudes de vente des producteurs avec la fermeture de la restauration collective et de certains marchés. Des initiatives locales ont vu le jour dans tout le département et les producteurs ont été parfois submergés par le temps consacré à ces nouvelles organisations de travail (préparation de paniers, réponses aux nouveaux clients...) Face à la sollicitation de Nantes Métropole pour mettre en place une solution aidant les producteurs et donnant accès aux Nantais à de produits locaux de qualité pendant le confinement, le Kiosque Paysan s'est proposé de lancer un drive paysan éphémère en avril 2020. Ce drive, proposant de l'achat revente aux producteurs avec des commandes saisies et payées en ligne à l'avance par des particuliers est bien différent du pro-

jet du Kiosque Paysan. Cependant, cette expérience a permis de tester la mutualisation logistique et de mobiliser producteurs et artisans pour l'avenir. Ainsi il a été proposé à 37 producteurs et artisans d'accéder à de nouveaux débouchés et ainsi de maintenir une partie de leur chiffre d'affaires.

Face à cette situation, les producteurs ont repensé leur modèle de commercialisation, preuve que des solutions alternatives logistiques telles que le Kiosque Paysan sont une opportunité pour les fermes et leurs clients.

Le Kiosque Paysan poursuit désormais sa réflexion et construit son modèle en tirant les leçons de ces 5 drives hebdomadaires. Les prochaines étapes sont la poursuite de l'état des lieux logistique, la mobilisation des producteurs et acteurs aval (distributeurs, restauration collective, collectivité, transformateurs...) autour du projet, la consolidation du modèle économique, la préparation de phases d'expérimentation du modèle logistique et la finalisation de la charte de valeurs. Pour plus d'informations : www.kiosquepaysan.fr

Si le projet vous intéresse, contactez Béryl ROUILLER commercialisation@gab44.org 06 17 18 86 39 ou Marie Clémentine FOUSSAT, chargée de projet Kiosque Paysan : marieclementine@kiosquepaysan.fr 06 34 69 44 21.

LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES LOCALE SE POURSUIT

En 2018 et 2019, la FD CIVAM 44 et le GAB 44 ont mis en place un partenariat afin structurer une filière locale de légumineuses et céréales. Six producteur·rices ont ainsi été accompagnés pour développer une dizaine d'hectares de lentilles, millet, pois chiche... dont la commercialisation a permis d'approvisionner, en plus de leur vente directe, la restauration collective. Ces « pionnier·ères » ont démontré que les cultures de légumineuses et céréales s'intègrent bien dans les rotations de systèmes en polyculture élevage et s'adaptent aux conditions pédoclimatiques du territoire.

Les journées d'échanges techniques et bilans de campagne ont permis de rassurer les agriculteur·rices et de faire évoluer leurs fermes, historiquement spécialisées en bovin lait et viande, vers des cultures à destination de l'alimentation humaine. Des temps d'interconnaissance avec des acteurs de la restauration collective (Manger Bio 44, groupement d'achat de collectivités) ont également permis de lever les freins vers les débouchés de semi-gros. Ainsi, les producteur·rices ne souhaitant

pas s'orienter vers la vente directe ne se lancent pas seul·es, dans ces nouvelles productions.

Parallèlement, les besoins en légumineuses, alternatives aux protéines animales, augmentent pour répondre aux enjeux environnementaux et de santé humaine. En 2019, l'analyse des débouchés vers le semi-gros réalisée par le GAB 44 via un questionnaire a conforté et caractérisé cette évolution de la demande sur le territoire de la Loire-Atlantique.

La méthode d'accompagnement ainsi expérimentée ces 2 dernières années, a démontré sa pertinence, puisqu'en 2020 une dizaine de nouveaux producteur·rices s'est tournée vers nos 2 structures afin de se former à la culture de légumineuses et céréales pour l'alimentation humaine. La structuration de cette filière se poursuit avec des formations, interconnaissance, groupe d'échange... Le projet essaime également en Maine-et-Loire dès cette année avec le GAB-BANJOU.

Pour plus d'informations, contactez Julien Bourriga productionsvegetales@gab44.org



AU GAB 44, LES ACTIONS SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE POURSUIVENT LEUR DÉVELOPPEMENT

Voilà 20 ans cette année que le GAB 44 accompagne les collectivités et la restauration collective dans son ensemble, la structuration de filière... pour introduire, développer et pérenniser les approvisionnements en produits bio dans les restaurants.

Des actions mises en place il y a plus de 15 ans portent encore aujourd'hui leurs fruits, tel que le restaurant scolaire de Bouvron (cf. ci-dessous encadré 1) ou encore l'outil de commercialisation Manger Bio 44 créé en 2009 par les producteurs pour vendre à la restauration collective.

*Le restaurant scolaire de Bouvron, géré par l'association Les Petits Palais, accompagné de 2005 à 2009, propose toujours aujourd'hui plus de **95% de produits bio**, majoritairement locaux.*

UN DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS VERS LES MARCHÉS PUBLICS

Depuis près de 6 ans, face une demande croissante des collectivités, le GAB 44 accompagne, sous forme de prestations, les collectivités dans la rédaction de leur marché public* afin qu'elles puissent introduire des produits bio dans les repas proposés au restaurant scolaire. Initialement, cet accompagnement individuel était orienté davantage pour les collectivités dont la restauration est gérée par une société de restauration collective privée. Les accompagnements réalisés ont permis d'introduire une part de produits bio intéressantes dans les repas des collectivités concernées dont certaines débutaient à peine leur réflexion (cf. encadré ci-dessous).

*La commune de Geneston impose à son prestataire **25% de produits de qualité** dans les repas dont la majorité sont des **produits bio (20%)**. Pour la commune du Pallet, elle impose à son prestataire d'atteindre **40% de produits bio** dont certains proviennent de producteurs de la région (yaourts, pommes).*

Devant la réussite de ces actions, des formations à destination des collectivités ont été mises en place pour répondre à la demande dans le but de sensibiliser les collectivités aux possibilités des marchés publics

pour introduire des produits bio. Le Pays de Redon, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres entre autres ont lancé ces formations sur leurs territoires ainsi que la communauté de communes de Blain, de la Région de Nozay, du Pays de Pontchâteau-St Gildas des Bois via le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique. Ces formations ont permis de sensibiliser une quinzaine de collectivités afin qu'elles imposent à leurs prestataires des produits bio dans les menus de nos enfants.



Cette activité sur les marchés publics poursuit son évolution avec aujourd'hui des prestations individuelles pour les collectivités qui s'approvisionnent directement en denrées alimentaires mais qui ont l'obligation de passer par les marchés publics. C'est le cas de Saint-Brévin-les-Pins qui est accompagnée par le GAB 44 pour développer la part de produits bio achetée par la cuisine centrale. Ce travail permettra à terme de créer des lots de produits adaptés pour que les producteurs et groupements de producteurs bio puissent répondre à ce marché et ainsi nourrir les 800 enfants de la commune à partir de 2021...

Ces actions sont menées de façon complémentaires aux actions sur la restauration collective plus « classiques » du GAB 44 auprès des collectivités en gestion directe.

Plus d'informations auprès de David Lorgeoux, d.lorgeoux@gab44.org

**lorsqu'une collectivité atteint certains seuils de dépenses au cours d'une ou plusieurs années pour l'approvisionnement en denrées alimentaires (40 000€ HT), elle doit passer par une procédure de marché public afin de garantir une mise en concurrence et le bon usage de l'argent public.*



PRINTEMPS BIO 2020 VERSION CONFINÉE



La fin mai marque habituellement le début des 3 semaines festives du « Printemps Bio ».

En raison de la pandémie Covid-19, les événements prévus de mai à la mi-juin sont reportés en août et septembre ou annulés.

Chaque année, le Printemps Bio est l'occasion pour tous de partager ensemble un temps fort, d'échanger, de visiter et de rencontrer les femmes et les hommes engagés pour une agriculture bio locale, éthique et solidaire !

Cette année, nous avons communiqué auprès du grand public le temps de cette campagne sur les réseaux sociaux pour valoriser ceux qui c'étaient engagés à organiser un événement .

Ce n'est que partie remise, vous serez encore plus nombreux l'an prochain à faire découvrir vos métiers aux citoyens toujours plus curieux !

LA TERRE EST NOTRE MÉTIER : 22 ET 23 SEPTEMBRE 2020

Salon des professionnels de la bio du réseau FNAB, il attire près de 150 spécialistes dans les techniques et le développement des filières bio, qui viennent à la rencontre des producteurs et professionnels de l'agriculture biologique.

Le salon réunit pendant deux jours et en un même lieu, les professionnels de l'agriculture biologique. Machinisme, semences, techniques, accompagnement, opérateurs des filières biologiques, professionnels de la restauration collective : le salon réunit l'ensemble des acteurs de la filière biologique dans un esprit de développement durable et solidaire. Animations, démo, conférences : le salon proposera comme chaque année, un large panel d'animations.

Ce salon est toujours un magnifique lieu de rencontre et d'échanges sur toutes les pratiques bio, date à retenir !





VÉGÉTAL

● Juin 2020 - Vend 14t de foin de prairie permanente certifiée bio de 2019 (stocké sous hangar sur la commune du Cellier. 100€ la tonne non livré. Contacter Annabelle Le Tellier au 06/17/17/37/91

Avril 2020 : Vend herbe sur pied Alexis Claisse – Fay de Bretagne 06-22-42-18-30

Avril 2020 : Vend excédent d'aliments biologiques poules pondeuses. 5 tonnes aliment disponible: soit en sac de 25 kg ou big bag 500kg ou 1 tonne. Prix 17€ les 25 kg. Earl des 3 plumes Route de la fontaine – 44530 St Gildas des Bois

MATÉRIEL

● Mai 2020 : Projet équipement grandes cultures : Recherche agriculteurs intéressés pour fauche et andainage cultures (Céréales, colza, pois, lin, sarrasin, lentilles...) permettant de faciliter ou d'avancer la date de récolte. Modalités à détermi-

ner, zone Nord-Est du département. Contact Thierry 06 07 47 15 74

FONCIER - TRANSMISSION

● Mai 2020 : A vendre. 2 terrains constructibles (environ 1700 et 1000m²) + terrain agricole de 0,87 ha, le tout attenant. Accès individuel possible ou commun. Le bornage n'est pas abouti, il peut être modifié selon les besoins du projet. Commune de Pont-Château, proche de Missillac. Dans un coin calme, village d'une quinzaine de maison. Les terrains : Présence d'arbres remarquables. Anciennes terres agricoles pour pâturage et maraîchage, entourées de haies, actuellement prairie pour foin. Bonne terre + présence d'une petite zone humide. Présence de bâti : ancienne étable utilisable en l'état de 13x8m ; dalle béton 10x20m en bon état ; anciens bâtiments agricoles en perches de châtaignier avec possibilité de les démonter avant l'achat ou intérêt de récupération de matériaux pour l'acheteur. Pour des photos et plus d'infos, appelez au 06 70 33 97 39.

OFFRE D'EMPLOI

● Mai 2020 : Exploitation vaches laitières BIO sud Loire-Atlantique, La Limouzinière, recherche salarié jusqu'à fin août, expérience conduite tracteur souhaitée, traite éventuellement. Contact Dominique Boutin 06.86.51.07.21. Recherche également un apprenti à partir de septembre. Logement éventuellement possible.

COMMERCIALISATION

Une newsletter spécifique met en relation les producteurs et porteurs de projet en recherche de débouchés et les épiceries, magasins, AMAP en recherche de producteurs. Elle paraît tous les mois et est diffusée à l'ensemble des adhérents. Pour y diffuser votre annonce, contactez Béryl ROUILLER au GAB beryl.rouiller@gab44.org ou 06 17 18 86 39.

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES ADHÉRENTS

Le réseau FNAB a développé un site de petites annonces entre producteurs bio.

Mis en service en juillet prochain, il vous permettra de déposer des annonces et d'effectuer des recherches par type d'annonce et par géolocalisation. Un système d'alerte vous permettra même d'être averti dès que ce que vous cherchez est mis en ligne ! Un service réservé aux producteurs bio adhérents du réseau à découvrir très vite !

Agribiolien
Échanges directs entre producteurs bio

De nombreuses annonces en ligne près de chez vous
Visitez le site www.agribiolien.fr

Créez votre compte !



GAB 44
1, rue Marie Curie
44 170 Nozay
02 40 79 46 57
accueil@gab44.org
www.gab44.org